



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **L'ACQ remet ses prix annuels dans les secteurs chantier d'importance, exportation et Mutuelles de prévention ACQ**

(Anjou, le 28 septembre 2009) – L'Association de la construction du Québec (ACQ) a remis ses prix dans les secteurs chantier d'importance, exportation et Mutuelles de prévention ACQ lors de son congrès annuel, tenu en fin de semaine à Magog, en Estrie.

### **Prix : chantier d'importance**

Le trophée Construire - Chantier d'importance a été décerné à Twin Rivers Technologies (TRT-ETGO) pour la construction d'une usine de broyage de graines de canola, de soya et de palme dans le parc industriel de Bécancour. M. Marcel Richard, conseiller en santé et sécurité de Twin Rivers Technologies (TRT-ETGO) a reçu le prix.

### **Prix : exportation**

Le trophée Construire – Exportation revient cette année à la compagnie Acier AGF inc. de Longueuil. M. Pierre Farah-Lajoie, vice-président à l'international de Acier AGF a reçu le prix. Un métro aérien à Dubaï, une plateforme en Guyane française et plusieurs autres projets dans les Antilles françaises, en Thaïlande, en Malaisie et en Grèce ont valu à cette entreprise de mériter les honneurs dans cette catégorie.

### **Prix : Mutuelles de prévention ACQ**

Le trophée Construire - Mutuelles de prévention ACQ a été remis cette année à une entreprise de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Poly-toiture inc., arrondissement de Jonquière. M. Normand Bilodeau a reçu le prix. Depuis 28 ans, Poly-toiture inc. jouit d'une réputation enviable dans la région. Les alumineries et les papetières font confiance à cette entreprise familiale comptant 25 employés lorsqu'il est question d'entretien et de réfection de toitures.

### **À propos de l'ACQ**

À travers ses différents mandats de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs en construction, l'ACQ représente plus de 15 000 entreprises, qui emploient plus de 100 000 travailleurs. Ses membres, œuvrant principalement dans les secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I), comptent quelque 59 % des 132 millions d'heures travaillées prévues dans l'industrie en 2009. Selon la Loi R-20, l'ACQ est l'agent patronal négociateur pour tous les employeurs des secteurs IC/I. Elle est également présente dans le secteur résidentiel par l'entremise de ses plans de garantie Qualité Habitation et Qualité Rénovation.

**Pour en savoir plus sur l'ACQ :** [www.acq.org](http://www.acq.org)

- 30 -

Source : Association de la construction du Québec  
Renseignements : Gisèle Bélanger, responsable des communications  
Direction des communications et affaires publiques  
514 354-0609, poste 262  
[belangerg@prov.acq.org](mailto:belangerg@prov.acq.org)